

## PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

### NOTICE D'INFORMATION POUR L'APPEL A CANDIDATURE 2017 SUR LE PROGRAMME DE PRE-DEVELOPPEMENT DE L'EUCALYPTUS EN NOUVELLE AQUITAINE

**Cette notice présente les principaux points du dossier, lisez-la avant de remplir votre dossier de candidature.**

SI VOUS SOUHAITEZ D'AVANTAGE DE PRÉCISIONS, CONTACTEZ LA

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT (DRAAF) DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE

51 RUE KIESER

33077 BORDEAUX CEDEX – 05 56 00 42 07

<mailto:serfob.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr>

#### CONTEXTE

Dans le contexte de reconstitution du massif landais après les tempêtes de 1999 et 2009, où plus de 200 000 ha doivent être reboisés, et de réflexion sur l'introduction de nouvelles essences et de nouvelles formes de sylviculture, en prenant en compte l'évolution de la demande de l'industrie locale, l'utilisation de l'eucalyptus pour le reboisement de petites surfaces peut permettre la mise en place d'un programme expérimental de pré-développement. Il sera fait à la suite de cette phase un bilan avec les acteurs du massif Landais.

#### OBJECTIF

Cet appel à candidature vise à installer un réseau de parcelles reboisées en eucalyptus pour une surface totale de 300 ha en 2017.

Cette démarche vise à préciser les conditions technico-économiques et environnementales de l'implantation de l'eucalyptus. Elle permet :

- la diversification des essences et des itinéraires sylvicoles utilisés jusque là par les propriétaires et opérateurs assurant des rentrées de trésorerie mieux étalées dans le temps ;
- la contractualisation avec un industriel assurant à la fois la sécurité vis-à-vis des débouchés pour les sylviculteur et la sécurité d'approvisionnement en ressource ligneuse pour l'industriel (aussi bien en bois d'industrie qu'en bois énergie).

#### CONDITIONS DE DEPOT D'UN PROJET

##### Validation des projets par appels à candidatures

Après validation du ministère et du Préfet de Région, un Comité de Pilotage présidé par la DRAAF met en place un dispositif pour obtenir un réseau de parcelles reboisées en eucalyptus par un appel à candidature.

L'appel à candidature fait l'objet d'une publicité sur le site Internet de la DRAAF Nouvelle Aquitaine (<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Programme-Eucalyptus>) où le dossier est disponible en téléchargement.

##### Calendrier de l'appel à candidature

Il est lancé du 1<sup>er</sup> Février au 31 août 2017.

Les opérateurs disposent de deux dates **pour déposer leur dossier complet** auprès de la DRAAF Nouvelle Aquitaine, Service de la Forêt et du Bois :

Avant le **15 mars 2017** pour une décision du comité de sélection avant le 31 mars 2017.

Avant le **31 août 2017** pour une décision du comité de sélection avant le 30 septembre 2017.

#### INFORMATIONS POUR LE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

##### Le formulaire de demande

Il permet l'identification du demandeur et la formalisation des engagements. Vous devez fournir avec le formulaire de demande les pièces justificatives listées dans le formulaire.

**Vous déposerez 1 dossier original à la DRAAF Nouvelle Aquitaine, Service de la Forêt et du Bois.**

#### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITE DES CANDIDATURES

Un contrat entre un opérateur et un industriel est exigé.

Le matériel végétal utilisé sera constitué par l'un des deux clones (ou les deux) gundal FCBA-208 et FCBA-645 ou un autre clone de catégorie « testée ».

La surface du projet présenté devra atteindre au moins 4 ha et au plus 20 ha.

Les parcelles devront se situer dans la zone favorable à la plantation de l'eucalyptus en Nouvelle Aquitaine (cf. **annexe 1**).

L'itinéraire technique sera précisé au devis, et conforme à celui défini par le FCBA (cf. **annexe 2**) en lien avec le comité de pilotage.

#### ÉLIGIBILITE DES PROJETS AUX AIDES DE L'ÉTAT

L'eucalyptus n'est actuellement pas éligible aux aides de l'état en région Nouvelle Aquitaine.

Pour les projets sur des parcelles éligibles au plan chablis Klaus, dans le cadre de ce projet de pré-développement, à titre expérimental, ces reboisements en eucalyptus seront éligibles aux aides de l'Etat (plan chablis Klaus), sur devis/facture plafonnés à 2420 €/ha.

Les projets présentés qui ne sont pas éligibles au plan Klaus ne pourront pas bénéficier d'aides d'Etat.

## CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

### ① Répartition géographique

Une répartition homogène des parcelles au niveau géographique des zones favorables à la plantation de l'Eucalyptus en Aquitaine est recherchée (cf. Annexe 1).

### ② Diversité stationnelle

Une diversité des stations forestières est recherchée afin d'étudier le comportement de l'eucalyptus dans des conditions pédo-climatiques différentes.

### ③ Pluralité des propriétaires/opérateurs

La diversité des propriétaires et des opérateurs sera également favorisée par le Comité de Pilotage.

## SUITE DE LA PROCEDURE

La DRAAF vous enverra un récépissé de dépôt de dossier.

Le choix des parcelles retenues dans le cadre du programme de pré-développement de l'eucalyptus en Nouvelle Aquitaine sera arrêté par les représentants professionnels membres du Comité de Pilotage.

**Si vos parcelles sont éligibles aux aides à la reconstitution post Klaus** et si votre candidature est retenue il vous appartiendra de monter un dossier de demande de subvention. Ce dossier sera ensuite à adresser à la DDT du département de votre projet pour instruction.

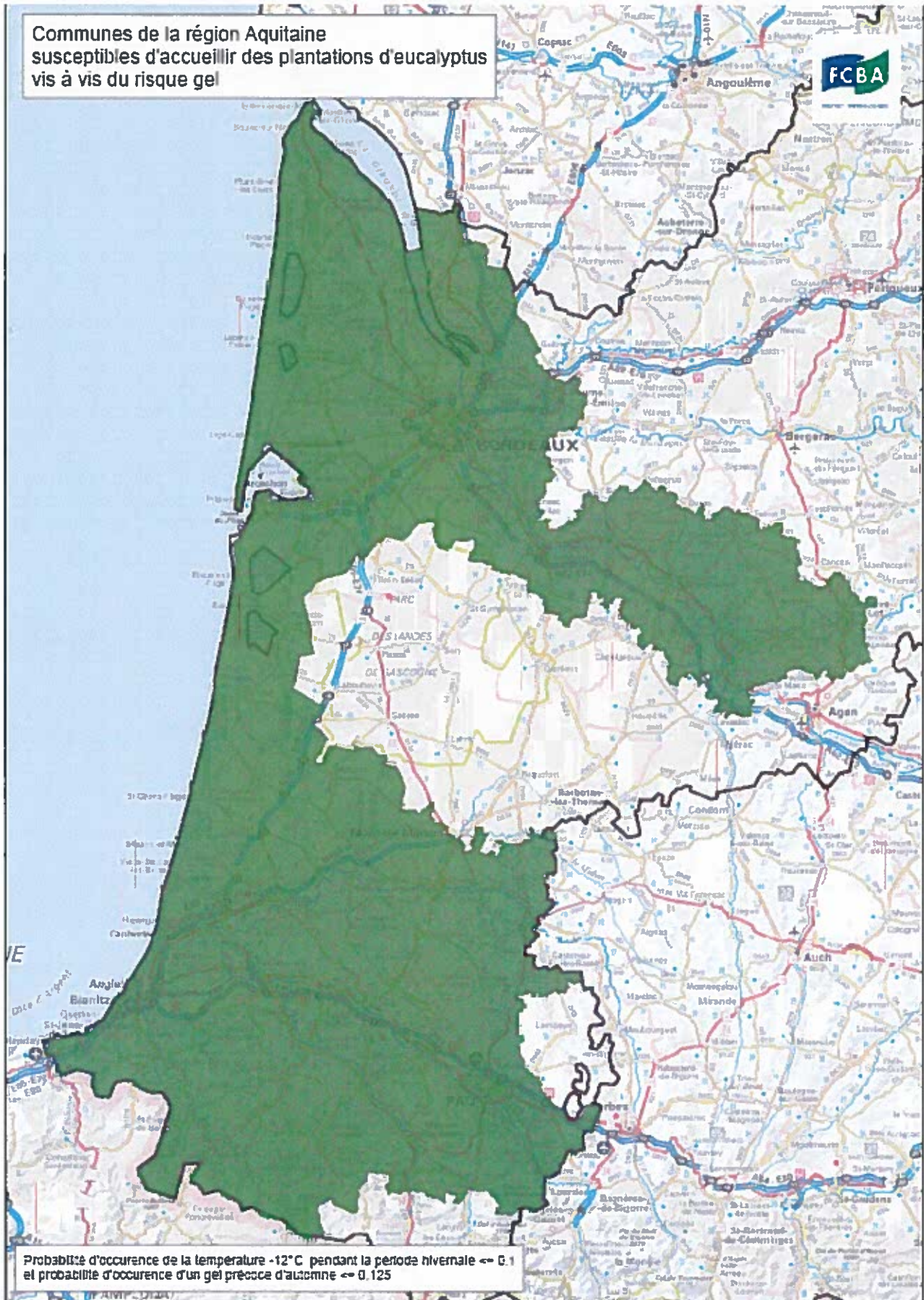
En cas de réalisation du projet, le bénéficiaire autorisera le FCBA ou toute autre personne habilitée par le comité de pilotage, à se rendre sur les parcelles dont il est propriétaire, à des fins de suivi de l'expérimentation.

## LES CONTROLES ET LES CONSEQUENCES EN CAS DE NON-RESPECT DE VOS ENGAGEMENTS (DOSSIERS AYANT OBTENU UN FINANCEMENT).

### Contrôle :

Le contrôle portera sur tous les renseignements fournis et sur vos engagements. Le contrôleur vérifiera la véracité des éléments indiqués dans votre dossier de candidature et le respect des engagements.

## Annexe 1 : carte des zones favorables à la plantation de l'eucalyptus en Aquitaine



Source : FCBA



## Annexe 2 : Itinéraire technique

Cahier des charges pour la plantation d'Eucalyptus dans le cadre du programme de pré-développement.		
NATURE DES TRAVAUX	UNITE	QTE
<b>TRAVAUX DE PREPARATION</b>		
. Débroussaillage de coupe rase	HA	1
. Fertilisation phosphorique		
Fourniture : Superphosphate selon conditions stationnelles : 80 à 150 unités de P2O5 par hectare	HA	1
. Labour en plein, prof. 30 cm mini	HA	1
. Reprise du labour par 1 à 3 passages de disques forestiers	HA	1
<b>TRAVAUX DE PLANTATION</b>		
. Fourniture de plants d'EUCALYPTUS GUNDAL	UN	1000
. Mise en place à une densité de 1000 à 1200 t/ha max.	UN	1000
<b>TRAVAUX D' ENTRETIENS</b>		
. 1 à 3 entretiens sur la ligne et 2 à 3 en interligne	HA	1

La densité de plantation pourra donc aller de 1000 tiges/ha à 1200 t/ha maximum, et la densité à 5 ans doit être au moins de 800 tiges/ha.

La 1<sup>ère</sup> rotation pourra durer entre 10 et 12 ans avant la coupe-rase. Les rotations suivantes pourront durer de 9 à 10 ans. 3 à 4 rotations sont envisageables.